

Centre Communal d'Action Sociale

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 février 2026

Présents : Fabienne PACCOUD, Evelyne DHERBEYS, Chantal GUIBOUD-RIBAUD, Mireille MASSON, Alain POËNSIN, Régine AMOR, Alain COUDROT et Madeleine BURDIN.

Absent excusé : Valentin HACHET.

Invitée : Christine RAVIER

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Présentation des résultats 2025 dans l'attente du vote du Compte Administratif 2025

La subvention communale a été de 17 432,26 € pour couvrir le besoin de financement des dépenses du CCAS en 2025. Il est rappelé que le Compte Administratif 2025 ne pourra être voté qu'après réception du Compte de Gestion 2025 établi par le Service de Gestion Comptable de Chambéry.

3) Attribution des subventions aux associations caritatives 2026

Les membres du CCAS décident d'attribuer les subventions 2026 suivantes :

- 250 € pour l'ADIS (Association Départementale pour l'Insertion des Sourds)
- 250 € pour la PEP SMB 73-74
- 100 € pour l'AFM Téléthon
- 1 500 € pour l'AMEJ (C.L.A.S.)
- 250 € pour l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) 73
- 400 € pour la Banque Alimentaire
- 200 € pour la Débrouille
- 250 € pour Handisport
- 250 € pour Odyssea
- 400 € pour les Restos du cœur
- 250 € pour SaVoie de femme

La subvention attribuée à l'ADMR sera votée ultérieurement, après réception des heures effectuées en 2025 auprès des administrés de Saint-Baldoph.

4) Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2026 présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 000 €.

5) Demande financière d'aide sociale

Fabienne PACCOUD présente une demande d'aide financière, préalablement étudiée par l'assistante sociale de Barberaz. Un couple avec 2 enfants sollicite un soutien financier de 150 € pour régler une partie de sa dette d'eau auprès de Grand Chambéry.

Les membres du CCAS, par 7 voix POUR et 1 abstention (Fabienne PACCOUD), refusent d'accorder cette aide financière, estimant que ces personnes ont des rentrées financières suffisantes et doivent mieux gérer leurs dépenses.

6) Questions diverses

- Le démarchage est en cours pour renouveler la régie publicitaire du véhicule du CCAS.
- Un prestataire informatique basé à Saint-Baldoph propose de donner au CCAS des unités centrales ainsi que quelques écrans en parfait état de marche afin que le CCAS puisse les proposer à ses bénéficiaires pour réduire la fracture numérique. Les membres du CCAS ne souhaitent pas donner suite mais proposent de voir avec les services périscolaires s'ils seraient intéressés.
- Les résultats des démarchages de la mutuelle Entrenous durant l'année 2025 sont présentés : 27 permanences en Mairie avec un total de 83 visiteurs ; 125 dossiers étudiés avec un total de 56 adhésions pour 81 personnes protégées (dont 6 enfants et une majorité de retraités).